


Obtenir des informations sur les bourses proposées aux étudiants étrangers

 <p>CAMPUS FRANCE</p>	<p>Campus Bourses : l'outil indispensable pour chercher un financement. Il répertorie toutes les aides délivrées par les États (français et étrangers), les collectivités territoriales, les entreprises, les fondations et les établissements d'enseignement supérieur.</p> <p>https://www.campusfrance.org/fr/bourses-etudiants-etrangers</p>
---	--

Les bourses destinées aux étudiants étrangers en France

- * les bourses du ministère en charge de l'enseignement supérieur
- * les bourses du ministère en charge des affaires étrangères
- * les bourses des collectivités territoriales
- * les bourses d'excellence

> Retrouvez toutes les informations sur [le site Campus France](#)

La Bourse OMM pour se former à l'ENM :

L'Organisation Météorologique Mondiale délivre chaque année un certain nombre de bourses pour financer des professionnels ou des étudiants suivant une formation dans le domaine de la météorologie ou du climat. Le montant ainsi que la durée des bourses varient selon la formation suivie. Pour postuler à une bourse, le Représentant permanent de l'OMM dans votre pays doit envoyer le formulaire de demande de financement. Veuillez noter que le processus entre la demande et la réponse finale du comité de bourses, peut prendre entre 5-8 mois. Pour plus de renseignements: <https://community.wmo.int/fellowships-applications>

A l'ENM, les élèves ayant une bourse de l'OMM sont logés gratuitement dans les résidences, ils bénéficient du dispositif d'aide sociale (repas 1€ etc.) et sont exonérés des frais d'inscription et du paiement de la CVEC.

Dispositif d'aide sociale de l'ENM :

L'ENM ne propose pas de bourses d'études mais peut, en fonction de la situation financière de chaque étudiant, évaluer la possibilité de le faire bénéficier du **dispositif d'aide sociale** (gratuité du logement, exonération des frais, repas à 1 € et exonération de droits de scolarité etc...).

Pour cela, un dossier spécifique (avec les justificatifs des ressources du foyer et autres documents) doit être envoyé à notre assistante sociale qui validera l'éligibilité du dossier. Cette démarche est à faire à partir de la confirmation d'admission à l'ENM (début juin). Contactez enmri@meteo.fr